



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 février à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 22/02/2024

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame VIALLA Régine, Monsieur VIALLA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 4**

**DELIBERATION N° 4**

**TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC  
FONDS VERT 2024 – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Vu la délibération n° 6 du 9 février 2024 et en fonction des éléments qui nous ont été communiqués, il convient d'apporter une modification au plan de financement provisoire,

Vu la délibération n° 3 du 27 février 2024,

Considérant que les dossiers de Fonds Vert doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre du Fonds vert et de la DSIL 2024 – Préfecture Aveyron » avant mai 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement modificatif pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du réseau d'éclairage public,

	Montant éligible	Montant subvention
Participation SIEDA (43.03 %)	181 370	78 050
Etat FONDS VERT (20 %)	181 370	36 274
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS (63.03 %)</b>		<b>114 324</b>
Commune autofinancement (36.97 %)		67 046
TVA 20 %		36 274

Reste à charge de  
la commune

**103 320**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ADOPTER** la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 selon les plans de financement définis ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
Damien QUATREFAGES*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 29 FEV. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 29 FEV. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

